

CONSEIL MUNICIPAL du 13 décembre 2016 à 19 heures

PRESENTS : MM IMBERT - BROUSSE - CHEVANNE - DUREAU - Mmes CARTRON - CAUBET - DULUC - LAGUE - MM. GUYET - MATHERON - RIVIERE

POUVOIRS : M. POURTAU à M.IMBERT
Mme GALINOU à Mme CARTRON

EXCUSES : Mme VACQUE - M. VIGOUROUX

ABSENTS : MM. VIGOUROUX- GUYET

Secrétaire de séance : Monsieur Christian CHEVANNE

Convocation du 08 décembre 2016

Le compte-rendu rendu de la séance du 24 octobre est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

PLU : suivi de dossier
Annulation de créance
Dossier Agence Postale
Projets de travaux 2017 : adhésion AT ?
Affouage 2017
Subvention voyage Daniel Castaing
Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour : DM n°1

1. PLU : comptes-rendus des réunions de démarrage et organisation de la 1^{ère} réunion publique.

Hier nous avons eu une réunion à Tonneins pour nous présenter le diagnostic réalisé pour chaque commune et les pistes à suivre pour orienter notre PLU.

Caumont connaît depuis 1983 une croissance démographique importante et continue avec de nombreuses constructions de logements (+35% depuis 1968), soit un rythme de croissance supérieur aux objectifs du SCOT.

Le noyau des habitations se situe à proximité du canal avec un développement linéaire distendu récent le long de la voie et sur les coteaux. : 1 village centre, 7 hameaux et quelques écarts isolés.

Enjeu pour Caumont : étoffer l'urbanisation entre les 2 ponts du Canal et ainsi contenir l'étalement urbain et proscrire toute nouvelle construction sur les coteaux. Christian CHEVANNE donne le compte-rendu de la dernière réunion du SCOT.

2. Annulation de créance

Le trésorier de Marmande nous a fait parvenir le dossier d'Angélique OCHOCKI pour effacement de dette. En effet, celle-ci a déposé un dossier de surendettement et le Tribunal a rendu une ordonnance le 13/10/16 de rétablissement personnel sans

liquidation judiciaire soit un effacement total des dettes - 3320.50 € pour la commune-. Les élus votent l'annulation de créance.

3. Dossier Agence Postale

Le dossier sera examiné en Conseil de VGA le 15 décembre 2016, au vu du résultat le Conseil Municipal se positionnera.

4. Projets de travaux 2017 : adhésion AT ?

Travaux à l'école : construction d'une nouvelle classe ? Le Conseil Départemental propose une assistance technique moyennant la signature d'une convention et le paiement de 0.35 € par habitant (environ 220 €). Cette aide permet la réalisation d'un cahier des charges pour le choix du maître d'œuvre, la proposition de plusieurs scénarii de réalisation de projet.

Les élus acceptent l'adhésion pour ce projet.

Devis chaudière Mairie : le devis de l'entreprise NICODEMO est réexaminé pour le changement de la chaudière de la Mairie. Une subvention au titre du fonds de concours de la rénovation énergétique sera demandée à VGA (50 %).

5. Travaux en cours :

Place St Germain : la place St Germain a été valorisée, les places de stationnement ont été matérialisées pour éviter un encombrement anarchique des véhicules. Un massif a été créé et délimité, des végétaux ont été plantés pour orner le kiosque. Les travaux ont été réalisés par les employés communaux, un transfert comptable de travaux en régie sera réalisé pour 1466.92 €

Des travaux en régie au cimetière ont également été réalisés par les employés communaux durant l'année comptable pour 2306.04€.

6. Affouage 2017 (M. BROUSSE)

Le chantier aura lieu sur les 3 précédentes coupes, essentiellement en bois d'œuvre, puis les parcelles seront nettoyées pour favoriser la repousse des chênes communs.

Distribution des chantiers par tirage au sort courant janvier.

Il reste du bois de 3 ans (chênes américains), les élus décident de le vendre au prix de 30 € le m3.

7. Subvention voyage du collège Daniel Castaing

3 élèves sont inscrits au voyage en Italie du collège. Les élus décident d'octroyer une subvention de 30 € x 3 élèves soit 90 €.

8. Questions diverses

Le Bulletin Municipal sera distribué dans tous les foyers caumontais la semaine avant Noël.

Un site internet est désormais actif : www.caumont-sur-garonne.fr

La séance est levée à 22 heures.